

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.
23	23	21	Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER
Date de la convocation : 15 novembre 2022			Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS
Date d'affichage : 15 novembre 2022			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Création d'un jardin de la petite enfance au Centre Léon Boyer

Demande de subvention LEADER

La Mairie de Murat souhaite créer un jardin de la petite enfance au Centre Léon Boyer. Ce jardin est l'occasion d'un nouveau service à la population et particulièrement pour les jeunes familles afin de renforcer l'attractivité de notre Ville et inverser la courbe démographique en offrant un équipement de qualité aux habitants.

Ce jardin sera à destination de la micro-crèche créée au sein du Centre Léon afin d'offrir aux enfants un cadre pédagogique et épanouissant pour les temps d'éveil à l'extérieur. Aussi ce jardin pourrait être ouvert à tous les week-end et jours fériés.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention LEADER au titre de la FICHE ACTION N°6 « Maintenir et développer les services à la population ».

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_131-DE
--

Monsieur le Maire indique le plan de financement de l'opération :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
LOT DEMOLITION - GROS ŒUVRE	189 566,42 €		LEADER	78,0%	150 000,00 €
LOT JEUX ET MOBILIER	2 840,00 €				
TOTAL HT	192 406,42 €		TOTAL	78%	150 000,00 €
TOTAL TTC	230 887,70 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le projet de travaux de création du jardin de la petite enfance au Centre Léon Boyer et son plan de financement
- **SOLLICITE** une subvention de 150 000.00 € auprès du LEADER.
- **DIT** que les entreprises ne sont pas notifiées, que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_131-DE